

COMMUNE DE SAINT MARTIN LE GAILLARD

REVISION DU POS ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4

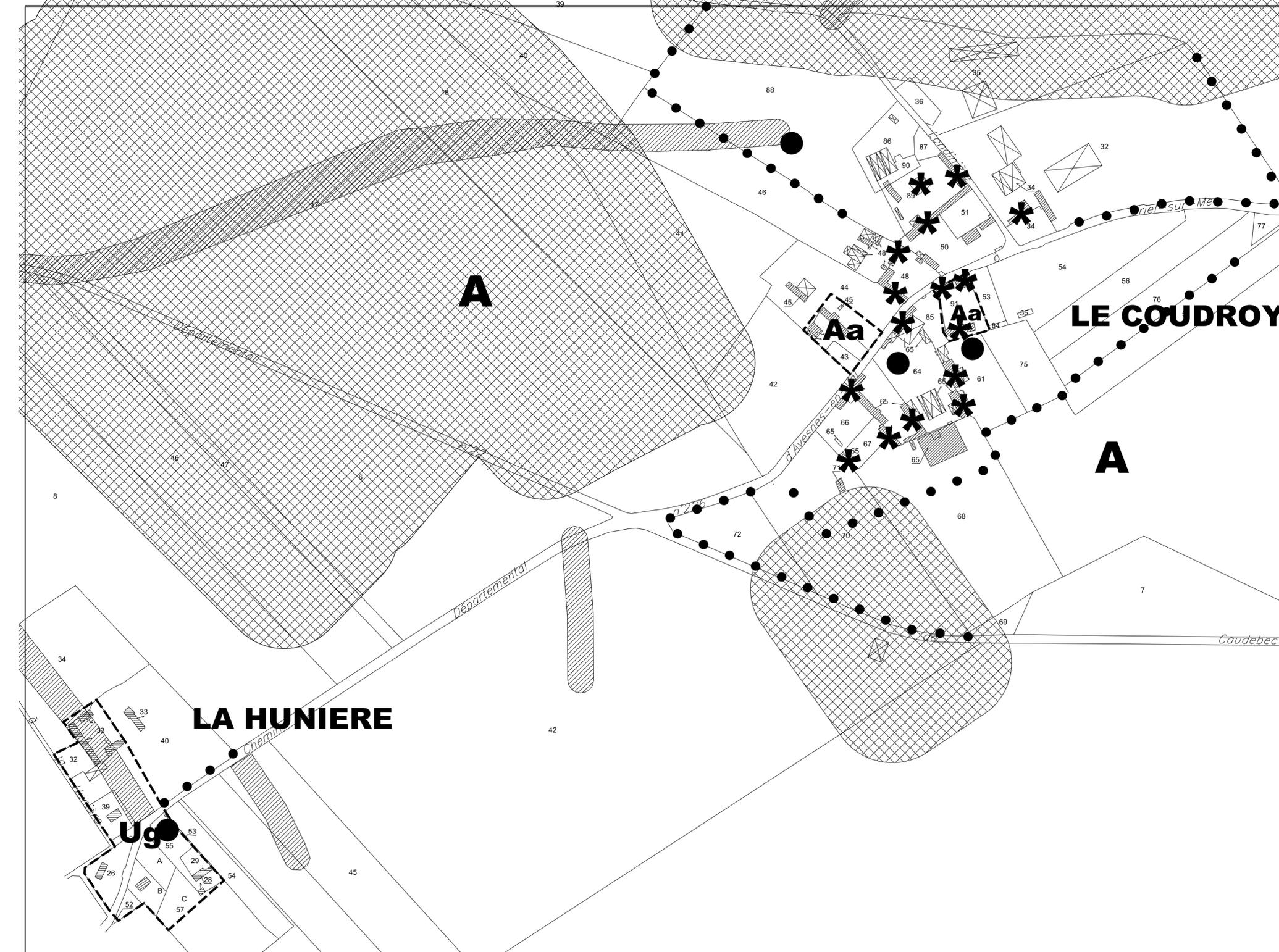
APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal du 18 décembre 2014
approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Maire,

PLAN DE ZONAGE
Plan E - LE COUDROY et LA HUNIERE
Echelle 1/ 2 500ème

Espac'urba Etudes et Conseils en urbanisme
11 rue Pasteur - B.P.4 - 76340 BLANGY SUR BRESLE
Tél : 02 32 97 11 91- Fax : 02 32 97 12 54
Email : courriel@espacurba.fr



LEGENDE

- Limites de zones
- ● ● ● ● Plantations existantes à protéger
Article L.130-1 du code de l'urbanisme
-  Périmètre de protection lié à la présence
de cavité souterraine (étude SAFEGE)
-  Secteur présumé d'expansion des
ruissellements (étude AREAS)
-  Bâtiments agricoles présentant un caractère
patrimonial - Article L.123-3-1 du code de
l'urbanisme
- Protection des mares au titre de
l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme
(25 mètres de part et d'autre des berges)